



VILLE DE FIGEAC (Lot)  
MODALITÉS DE CALCUL DU REPAS  
AU RESTAURANT SCOLAIRE  
ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

Fiche 3

**RAPPEL / l'inscription est obligatoire pour chaque année scolaire.**

PIÈCES À FOURNIR

**POUR LES FAMILLES DOMICILIÉES À FIGEAC OU POUR LES FAMILLES DOMICILIÉES HORS FIGEAC DONT LES ENFANTS BÉNÉFICIENT D'UN ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ:**

**fournir une photocopie de l'avis d'impôt 2019 : avis d'imposition sur les revenus 2018 (ou la photocopie de votre déclaration) et une attestation de paiement CAF (salaire du ménage y compris des parents vivant maritalement, des enfants en apprentissage, les pensions ou rentes, les revenus divers (à préciser). Les allocations familiales n'entrent pas en ligne de compte.**

FORMULE DE CALCUL

Quotient familial =  $\frac{\text{Revenu annuel (total des salaires et assimilés avant abattement)}}{12 \times \text{nombre de parts}}$

Nombre de parts : 1 pour le père – 1 pour la mère  
1 pour chaque enfant à charge  
2 pour père ou mère veuf(ve), divorcé(e) ou célibataire vivant seul.

|  |                                |        |
|--|--------------------------------|--------|
| - Quotient familial de 0 à 152,45€                   | Prix du repas – Ticket F ----- | 0,76 € |
| - Quotient familial compris entre 152,45€ et 228,67€ | Prix du repas – Ticket E ----- | 1,07 € |
| - Quotient familial compris entre 228,67€ et 304,90€ | Prix du repas- Ticket D -----  | 1,52 € |
| - Quotient familial compris entre 304,90 et 442,10 € | Prix du repas- Ticket C -----  | 1,98 € |
| - Quotient familial compris entre 442,10 et 594,55 € | Prix du repas- Ticket B -----  | 2,44 € |
| - Quotient familial supérieur à 594,55 €             | Prix du repas – Ticket A ----- | 3,05 € |
| Adultes – Prix du repas -----                        |                                | 6,20 € |

**NB : à titre d'information, le prix de revient d'un repas (nourriture, personnel, transport) s'établit à 6€93.**

**POUR LES FAMILLES DOMICILIÉES HORS FIGEAC OU DONT LE QUOTIENT FAMILIAL EST SUPÉRIEUR A 594.55€ : APPLICATION DU TARIF A (FOURNIR UNIQUEMENT LA FICHE D'INSCRIPTION).**



***Sans pièces justificatives, les dossiers ne seront pas examinés.***

**Date limite de dépôt des dossiers : 19 JUILLET 2019**

Les fiches d'inscription (1 par famille), le dossier enquête ressources, les règlements des restaurants scolaires et des accueils périscolaires peuvent être retirés auprès du Service des Affaires Scolaires – 8 rue de Colomb – du lundi au vendredi de 8h 30 à 17h 30 ou téléchargés à partir du site de la Ville ([www.ville-figeac.fr](http://www.ville-figeac.fr)).